

Les événements des derniers jours ne sont que le couronnement des tentatives faites par le Gouvernement depuis le milieu des années 40. D'abord ce fut le gouvernement au moyen de décrets du conseil, formule qui a été reprise maintes et maintes fois en dépit des objections de l'opposition. Enfin, l'an dernier, le ministre du Commerce a voulu faire adopter la fameuse modification de la loi sur la production de défense, laquelle, heureusement, n'a pas été adoptée. En plus des actes du Gouvernement, il y a son attitude. On connaît, ici et ailleurs, la fameuse expression du ministre du Commerce: "Qui nous en empêchera?"

Tout cela peut être bel et bien pour le ministre du Commerce, le représentant de Waterloo-Nord et nombre d'autres vis-à-vis. Ce sont des hommes d'affaires avertis, nul n'en doute, et des gens fort compétents. Diriger le Parlement n'est pas du tout la même chose que diriger une entreprise d'éleveur, de salaisons ou de quoi que ce soit d'autre. On a là des gens qui ne voient pas de différence entre diriger le Parlement et diriger un commerce. Ils semblent avoir oublié les principes et traditions qui inspirent le Parlement. Les ont-ils même jamais connus? Si certains d'entre eux les ont jamais connus ou compris, il y a bien longtemps, semble-t-il, qu'ils ont oubliés ces principes. Ne pouvait-on s'empêcher de penser à Néron jouant de la lyre pendant que Rome brûlait, quand nous avons entendu chanter ici les députés libéraux, alors que le Gouvernement s'efforçait de détruire le Parlement? Selon moi, la plupart des députés qui chantaient ne se souciaient pas plus que cela de ce qui se passait ou du sort que subissait notre démocratie parlementaire. Comme je le disais l'autre jour, que les députés d'en face prennent conscience de ce qui n'est pas un petit empiètement et qu'ils rejettent bien franchement cette abjecte (j'hésite à employer le mot, mais il me semble qu'il n'y en a pas de plus approprié) perversion de la démocratie. Le présumé parti libéral est à peu près aussi libéral que les partis démocratiques populaires des pays situés au delà du rideau de fer. Ils ne sont ni populaires, ni démocratiques.

La proposition plutôt étonnante que le premier ministre a soumise avant-hier ne devait ni ne pouvait certainement pas être acceptée par les honorables députés qui croient en la démocratie parlementaire. S'il faut ajouter foi à la rumeur qui circule de ce côté-ci de la Chambre, hier ou avant-hier peut-être, les membres de son parti auraient prié le premier ministre de prendre une part plus active au débat. Nous l'avons vu depuis y participer davantage et nous nous réjouissons de ce qu'il se mêle de nouveau à la

[M. Nesbitt.]

discussion. Il me semble déplorable, toutefois, que tout ce qui nous est venu de lui au cours du présent débat, ce soient des menaces nous laissant entrevoir que les attaques vont continuer contre la structure même du gouvernement démocratique. Je ne puis m'empêcher de penser que des déclarations de ce genre sont extrêmement désagréables au premier ministre. Voici ce qui montre jusqu'à quel point le Canada est devenu un État dominé par un seul parti, le Gouvernement s'efforce de faire adopter en une seule journée, à l'autre endroit, ce déplorable projet de loi. Ordinairement, un bill de ce genre...

L'hon. M. Harris: Règlement. L'honorable député ne peut parler de ce qui se passe à l'autre endroit.

M. Nesbitt: Ordinairement, son adoption prendrait un peu plus de temps. Je voudrais formuler quelques observations à ce sujet qui, à mon avis, n'enfreindraient pas le Règlement.

M. Fulton: La chose ne s'est pas encore produite. On peut parler du Sénat. Tout ce qui n'est pas permis, c'est de censurer ce qui s'y passe.

M. Nesbitt: Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement, mais je tiens à faire une observation à propos de certains commentaires que j'ai entendus et qui me paraissent mériter une certaine attention. Lorsque le projet de loi à l'étude sera soumis à l'autre Chambre, j'espère que celle-ci, si elle n'est pas complètement apathique, démontrera à la population du Canada qu'elle est indépendante et qu'elle peut accomplir certaines fonctions. Depuis des années, on réclame l'abolition de l'autre Chambre sous prétexte qu'elle ne joue aucun rôle utile. Elle a maintenant l'occasion de montrer sa valeur.

Nous sommes saisis de la mesure législative la plus contentieuse de toute l'histoire du Canada. Si l'autre Chambre permet son adoption en une seule journée, les arguments en faveur de son abolition se trouveront pleinement motivés. D'autre part, si, bien qu'elle se compose presque exclusivement d'adeptes du Gouvernement, elle prouve son indépendance et s'engage dans un débat malgré les ordres du Gouvernement, elle motivera pleinement son existence pour de longues années à venir aux yeux de la population du Canada. Elle aura montré qu'elle n'est pas une machine à voter, qu'elle peut jouer un rôle pratique et s'acquitter de ses fonctions traditionnelles en étudiant calmement une mesure mal conçue, mal rédigée et inopportune qu'on fait adopter en toute hâte par la Chambre des communes.

Les membres de notre parti ont été, de temps à autre, au cours du débat, accusés de